



COMPTE RENDU

Réunion multilatérale relative à la Cyber Défense

Direction Générale de l'Armement (DGA)

5 mars 2024

Le 5 mars 2024, la DRH DGA a organisé une première réunion d'information multilatérale relative à la filière cyber. Il est notamment question de proposer prochainement un contrat d'ASC 84-16 à environ 620 ICT DGA spécialisés dans la filière cyber. La DRH-MD participait également à cette réunion.

En 2022 et 2023, la DGA a fait face à une cinquantaine de démissions par an d'ICT spécialisés dans le domaine cyber ; dont un tiers vers d'autres employeurs du MINARM pratiquant une politique salariale plus attractive, la DGSE et le COMCYBER. Cette situation de concurrence interne et le turn-over qui en a découlé ont été jugés par le ministre incompatibles avec l'atteinte d'une cible d'environ +1000 agents en cyber pour le MINARM sur la durée de la LPM en vigueur, dont 200 pour la DGA. Le ministre a donc demandé à ce qu'une démarche d'harmonisation salariale entre les employeurs du MINARM de la filière cyber vienne remédier à la situation.

Cette « commande » du ministre, intervenue au dernière trimestre 2023, est sans lien direct avec la circulaire de la première ministre du 3 janvier 2024 traitant des métiers du numérique (dite « référentiel DINUM »). Néanmoins, les salaires qui seront proposés aux agents de la filière cyber seront étudiés « **de sorte à ne pas être dissonants** » avec ce référentiel.

Au total, la DGA comptabilise 827 agents dans la filière cyber, tous statuts confondus, dont 620 ICT. Ces derniers appartiennent au métier cyber pour 595 d'entre eux ; 25 ICT ont également été identifiés dans le périmètre cyber au sein des filières INF (S2NA/SOC), SDI, management et OPF. La DGA indique assumer le détournage effectué et est disposée à s'en expliquer, puisque des profils tels que les OSSI d'organismes ne sont pas dans la cible, bien que traitant de problématiques SSI au quotidien.

Les ICT cyber concernés par la démarche se verront proposer un contrat d'ASC soit avant l'été, soit à la rentrée. Ils auront alors un mois pour examiner l'offre. Le futur contrat d'ASC sera un CDI et comprendra une part indiciaire et une part variable, cette dernière venant valoriser leur spécialité cyber. Cette part variable disparaîtrait donc si ces futurs ASC devaient quitter la filière.

Au-delà des ICT, la consigne ministérielle est bien de fidéliser tous les agents de la filière cyber. Des travaux menés par la DRH-MD, en concertation avec les employeurs de la filière, sont donc en cours pour définir des mesures adaptées aux agents du domaine cyber exerçant sous d'autres statuts.

Enfin, la DRH-MD a indiqué au cours de cette même réunion que des travaux étaient menés en parallèle, avec un aboutissement probable en 2024, sur d'autres métiers en tension, comme le numérique hors cyber ou encore, la filière nucléaire.

L'UNSA Défense se demande si le ministre a un problème avec la filière cyber. Il mobilise ses équipes pour le résoudre. En a-t-il un second sur le nucléaire ? Qu'à cela ne tienne, il mobilisera une autre équipe RH pour tenter de retenir les agents en question. A ce petit jeu de rustines taillées sur mesure pour venir colmater la fuite au plus juste, les équipes RH s'épuisent. Regardez combien de mois de retard certaines de ces équipes accumulent désormais pour ce qui est sans doute leur mission la plus essentielle : la paye des éléments variables ! Le ministre ne peut incessamment se comporter en mode « pompier ». Il a certes à remédier à ses problèmes les plus en vue, mais il a également - *et surtout* - l'obligation d'administrer correctement, équitablement, ses agents, dont les 70.000 civils de la défense, par trop souvent négligés et depuis trop longtemps. On est bien pour l'UNSA dans la « maltraitance RH ». La problématique cyber qui tente d'être résolue par la manœuvre qui vient d'être retranscrite ne concerne que 1% des agents civils du ministère. Quand ce

ministre s'occupera-t-il enfin des 99% autres ? Seule une revalorisation salariale collective permettra de sortir de l'ornière qui se creuse à grands coups d'inflation.

Il est de surcroît parfaitement inadmissible que la politique salariale d'un grand ministère soit à ce point dictée par le secteur privé. Un agent a une valeur dans l'industrie, on le rémunère alors ? Un second s'est spécialisé - *parce que c'est le besoin du MINARM* - dans des missions régaliennes sans équivalent dans le privé, et on pourrait alors l'exploiter et le maltraiter salarialement ? Ces agents qui excellent dans ces fonctions régaliennes sont entrés au MINARM par passion et goût de la chose publique sur la base d'un diplôme des plus recherchés, en réussissant un concours des plus ardu, pour se mettre au service de la France. Désormais qu'ils se sont consacrés aux missions du MINARM, il est hautement amoral que ce dernier exploite leur captivité. Ces agents doivent être rémunérés pour leur valeur intrinsèque et pour leur apport à l'institution. Ni plus, ni moins.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr

Guillaume SINGER
guillaume.singer@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

🌐 www.unsa-defense.org

🐦 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

📘 www.facebook.com/UNSADefense

📺 [Unsa defense diffusion](#)